



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0052-5

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance tenue le mardi 6 avril 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0052-5

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Le règlement peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce treizième jour du mois d'avril deux mille vingt et un**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza